



Location saisonnière / annulation et solde

Par **vince221**, le **07/06/2010** à **11:11**

Bonjour,

J'ai loué de particulier à particulier une maison pour nos vacances au mois de juillet. J'ai signé le contrat et déjà versé des arrhes. Le propriétaire me demande de régler le solde 15 jours avant la remise des clés (c'était stipulé dans le contrat mais dans la joie d'avoir trouvé une belle location, je n'ai pas relevé ce point particulier).

Je sais qu'il est préférable de solder le montant de la location à la remise des clés, mais dans le cas présent ceci semble difficile.

Ma question:

En cas de force majeure, s'il s'avère que nous soyons obligés d'annuler nos vacances, qu'advient-il de ce solde réglé? Aucune mention particulière n'est présente dans le contrat pour ce cas.

Pour moi, seuls les arrhes restent acquis par le propriétaire, il doit alors nous rembourser le solde (évidemment, une fois réglé, la mission est plus difficile).

Je souhaiterais avoir confirmation ou des explications sur ce cas.

Merci par avance.

Vincent